

## APPEL D'OFFRES

---

PROJET : **# 3193 – RÉNOVATION DES BLOCS SANITAIRES ET DES VESTIAIRES DE L'ÉCOLE MARIE-IMMACULÉE, SAINTE-SOPHIE-D'HALIFAX (047).**

PROPRIÉTAIRE : **COMMISSION SCOLAIRE DES BOIS-FRANCIS**  
40, BOUL. DES BOIS-FRANCS NORD  
VICTORIAVILLE (Québec) G6P 1E5

FIRME D'ARCHITECTES : **MONIQUE BRUNET, ARCHITECTE**  
1782, RUE SAINT-CALIXTE  
PLESSISVILLE (Québec) G6L 1R5  
Téléphone : 819 362-2267 Courriel : [architecte@moniquebrunet.com](mailto:architecte@moniquebrunet.com)  
Responsable : Mme Monique Brunet

FIRME D'INGÉNIEURS : **LES SERVICES EXP INC.**  
50, ROUTE DE LA GRANDE LIGNE  
VICTORIAVILLE (Québec) G6T 0E6  
Téléphone : 819 758-8265 Courriel : [christian.garneau@exp.com](mailto:christian.garneau@exp.com)  
Responsable : M. Christian Garneau

LA COMMISSION SCOLAIRE DES BOIS-FRANCS demande des soumissions pour la rénovation de tous les sanitaires de l'école : portes, plafonds suspendus, partitions, revêtement mural de gypse et de céramique, ameublement intégré de comptoirs, cuisinette et casiers de vestiaires, ainsi que pour la réfection de dalle avec chauffage radiant intégré et revêtement de céramique. Appareils sanitaires, mécanique, réfection des égoûts intérieurs, électricité et ventilation.

Les personnes intéressées doivent se procurer les documents d'appel d'offres par l'intermédiaire du système électronique d'appel d'offres SÉAO ([www.seao.ca](http://www.seao.ca) ou pour la région de Montréal au 514 856-6600 ou pour l'extérieur sans frais au 1 866 669-7326). Une visite des lieux se tiendra le mardi 10 mars 2020 à 15 h au 441, rue de l'École, Sainte-Sophie-d'Halifax.

**Les soumissions dans des enveloppes cachetées et adressées au soussigné seront reçues à la Commission scolaire des Bois-Francis, 40, boul. des Bois-Francis Nord, Victoriaville (Québec) G6P 1E5, jusqu'à 13 h 30, heure en vigueur localement, le 26<sup>e</sup> jour du mois de mars 2020 pour être ouvertes publiquement au même endroit le même jour et à la même heure.**

Toute soumission devra être accompagnée d'une garantie de soumission représentant 10 % du montant total de la soumission émis à l'ordre de la Commission scolaire des Bois-Francis valide pour une période de 45 jours excluant toutes les taxes applicables, sous forme de chèque visé, de lettre de garantie irrévocable ou de cautionnement de soumission émis par une institution financière sans quoi la soumission sera automatiquement rejetée. Cette garantie de soumission devra être échangée à la signature du contrat pour une garantie d'exécution et une garantie des obligations pour gages, matériaux et services.

Seuls seront considérés aux fins d'octroi du contrat les entrepreneurs détenant, le cas échéant, la licence requise en vertu de la *Loi sur le bâtiment* (L.R.Q., c. B-1.1). Les entrepreneurs soumissionnaires sont responsables du choix des sous-traitants, tant pour leur solvabilité que pour le contenu de leur soumission. Un entrepreneur détenant une licence restreinte émise par la Régie du bâtiment du Québec n'est pas admis à présenter une soumission; cette inadmissibilité est applicable également aux sous-traitants du soumissionnaire.

Pour de plus amples renseignements, vous pouvez communiquer avec M. Guy Poulin, technicien en bâtiment au Service des ressources informatiques et matérielles au numéro de téléphone suivant : 819 758-6453, poste 822553

Le propriétaire ne s'engage à accepter aucune des soumissions reçues.

Donné à Victoriaville, le 24 février 2020.

Alain Desruisseaux  
Directeur général